Conférence Des Directeurs et Doyens STAPS

Séminaire C3D

Réforme PACES / MMOP

Annexe

Toulouse – 7, 8 et 9 juin 2020

Réforme des études de santé

- Plusieurs universités ont fait des choix « alternatifs » et originaux :
  - Caen
  - Nancy
  - Paris Est-Créteil
  - Poitiers / Strasbourg …

Réforme des études de santé

- Exemple Poitiers / Strasbourg :

  - 990/1200 étudiants sont à répartir sur l'ensemble des licences avec mineure santé
  - 24 ECTS (200h) d'études de santé
  - 20/24 ECTS (200h) disciplinaires : STAPS, droit, sciences de la vie…
  - +/- 5 ECTS Sciences Humaines Sociales pour la santé

  Avantages :
  - Homogénéité des étudiants en MMOP 2ème année
  - Pas de voie royale
  - (Ré)orientation facilitée

  Inconvénients :
  - 1 groupe TD STAPS/MMOP (32 étudiants) dans la capacité d'accueil actuelle
  - Comment orienter les étudiants vers l'une ou l'autre des mentions de licence ?
  - Gestion scolarité/administrative des doubles cursus

Réforme des études de santé

- Exemple Poitiers :

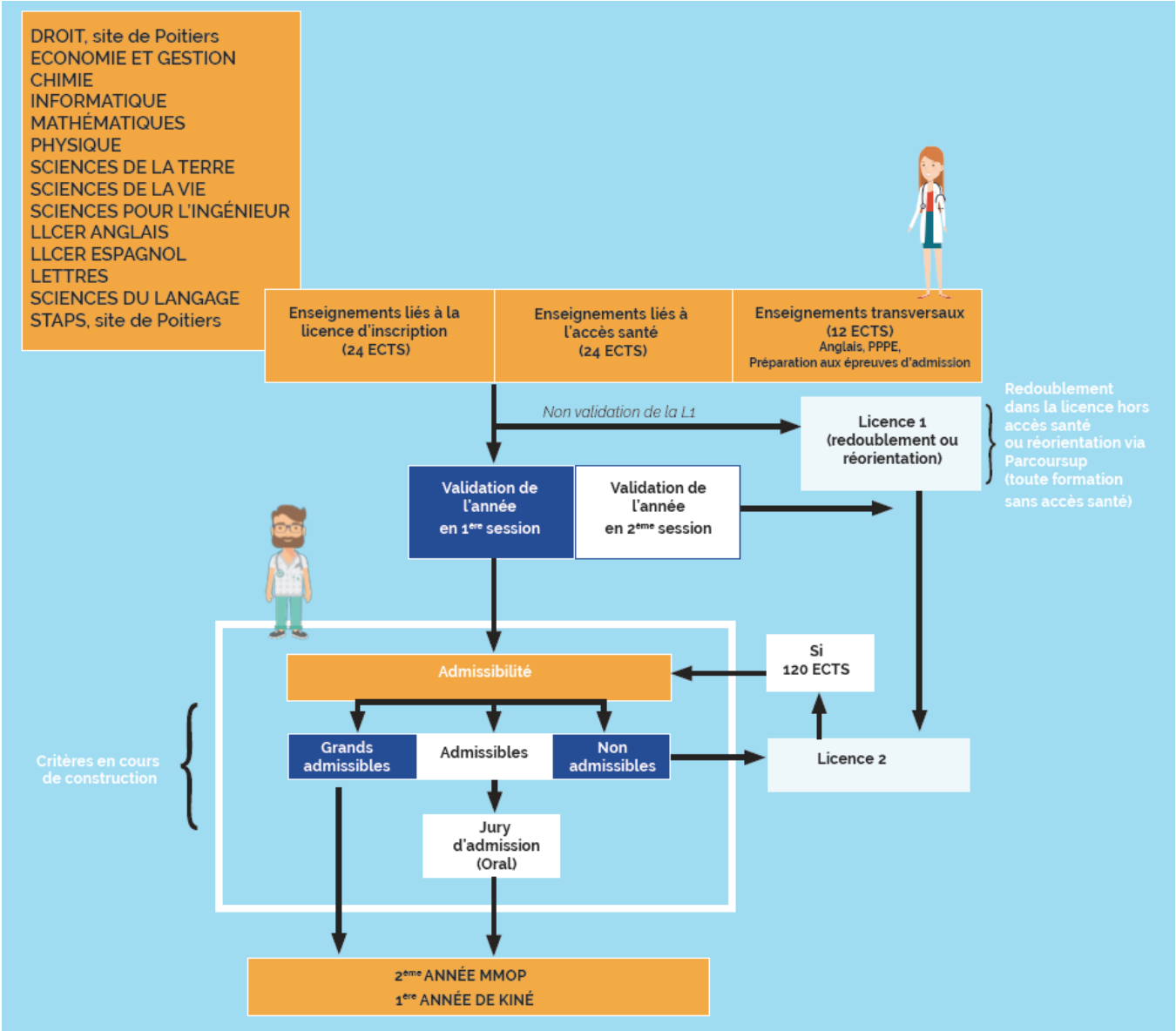

Réforme des études de santé

- Enveloppes complémentaires en négociation en fonction des modèles originaux mis en place :

- Exemple de Poitiers :
  - 7 Maitres de Conférences
  - 3 enseignants en langues pour l'enseignement de l'anglais en santé (affectés à la MDL)
  - 1 coordinateur catégorie A(affecté en Médecine-Pharmacie)
  - 1 assistant administratif catégorie B (affecté en Médecine-Pharmacie)
  - 1 ingénieur pédagogique dédiée à la mise en place de la réforme (affecté au CRIIP)
  - 1 ingénieur orientation dédié à la mise en place de la réforme (affecté au SAFIRE)
  - un volant d'heures complémentaires et de crédits de fonctionnement, dont la distribution est à déterminer

Exemple Strasbourg :

Construction commune pour chaque parcours

- UE Sciences pour la santé 25 ECTS
- UE SHS DEG pour la santé 5 ECTS
- UE discipl. 20 ECTS
- UE Compétences Transv. : MTU, pix, APP, anglais 10 ECTS

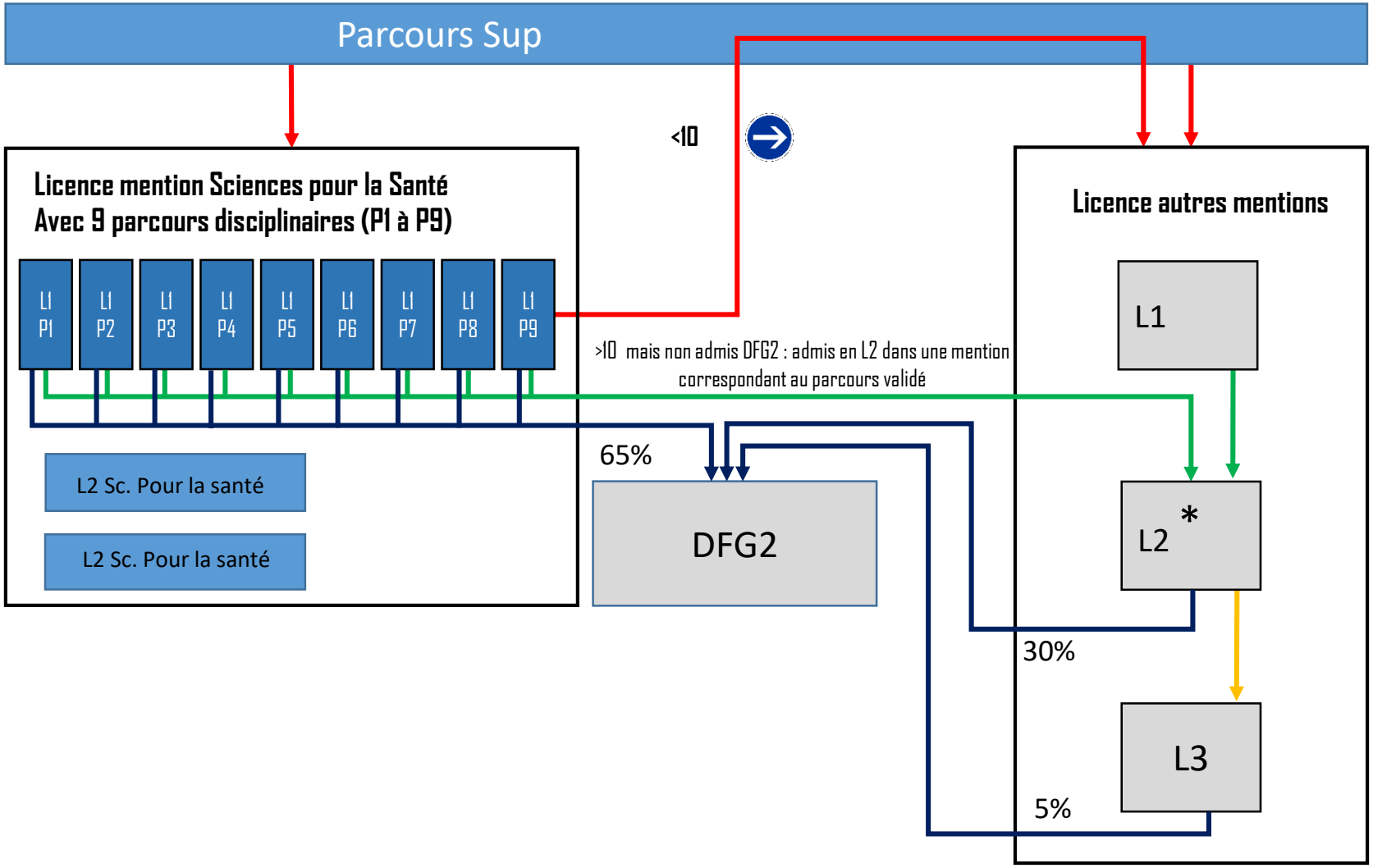

- Entrée en 1ère année Lic
- Entrée en 2ème année Lic
- Entrée en 3ème année Lic
- Entrée en DFG2

*: L'entrée en DFG2 après 60 ECTS (L2 mention disciplinaire autre que Sc pour la Santé) n'est possible que dans les deux cas suivants :

1. Etudiant inscrit dans une mention dont les UE disciplinaires proposées **en L1 et en L2** valident des contenus considérés comme équivalents aux UE Sciences pour la santé de la L1 « Sciences pour la santé » et permettent à des étudiants ayant intégré les mentions concernées (validées par la CFVU) dès la L1 de candidater en L2 à une entrée en DFG2 (Ex : SDV, Chimie pour DFG2 pharma).
2. Etudiant ayant validé la L1 sciences pour la santé avant d'intégrer une L2 mention disciplinaire autre que Sc pour la Santé. Dans ce cas, des UE (optionnelles ou non) seront proposées en L2 pour entretenir les acquis en Sciences pour la santé validés en L1 « mention Sciences pour la santé ».

Réforme des études de santé

- Exemple de demande de Strasbourg avec 1957h de surcoût lié à la réforme :
  - 5 EC
  - 3 PRAG/PRCE
  - 1.5 BIATSS
  - 15K€ de fonctionnement
  - 20k€ d’investissement

Réforme des études de santé

Exemple NANCY :

- PACES déjà MMOPKE ➔ d'où PASS MMOPKE (avec mineure disciplinaire si réorientation + 10ECTS)
- L.AS ➔ 10 ECTS en plus de la maquette L1
  - *Les mineures sont à 10 ECTS supplémentaires jusqu'à la nouvelle accréditation*
- Mineures CM en distanciel - possibilité de quelques regroupements en TD le samedi matin
- MCC non encore définies mais 1 seul groupe pour les places disponibles en 2ème année santé
- MMOPKE dérogatoire pendant 2 ans à 70% de places pour PASS
  - BESOINS : identification d'un nombre d'étudiants ayant accès à la mineure STAPS - contenu en distanciel pour la mineure STAPS -

Réforme des études de santé

Exemple du projet de Créteil: Opportunité et risques

- Points positifs :
  - promouvoir l'AP à visée thérapeutique
  - développer la prescription
  - développement de l'APA
  - encadrement; moyens; postes

- Points négatifs :
  - effectifs L1/L2
  - étudiants en transit

Réforme des études de santé

Projet UPEC

- axe stratégique transversalité

- implication forte des SHS (sciences politiques, économie de la santé, droit, éthique et bio éthique, prévention par les APS, éducation thérapeutique)

Options d’ouverture

Organisation Projet UPEC

L1	900 étudiants	OBLIGATOIRES					OPTION
	30 groupes	FONDAMENTAUX		TRANSVERSAUX		APPROFFONDISSEMENT	OUVERTURE
	ECTS	BASES BIOMEDICALES	BASES SHS	ANGLAIS	PROJET PRO STAGE	BIOMEDICAL	DISCIPLINAIRE / PARAMEDICAL
	Semeste 1	9	9	3	0	9	0
	Semestre 2	3	3	0	3	9	12

Projet UPEC : S’appuyer sur l’existant

- un enseignement APS/Santé en S1

- une UE pour un groupe en S2 (12 ECTS)

- Quels besoins?
    - mutualisation C3D
    - distanciel
    - évaluation

Conférence Des Directeurs et Doyens STAPS

Restitution

Question « Quels contenus pour la mineure STAPS ? »

Groupe 1 et 2

Toulouse –8 juin 2020

Restitution Groupe 1 et 2 : Quels contenus pour la mineure STAPS ? (Michèle – Fabrice)

Objectifs :

➔ chercher à mettre en projet pour la filière STAPS … et pas simplement les avoir en transit
➔ les mettre en réussite en L2 - blocs de compétences (attendus en fin L2 ou en fin L3)
➔ possibilité de valider le bloc 8 en L2
➔ culture sportive

➔ acculturer pour ceux qui poursuivront en 2ème année MMOP sur la Prévention par l'AP - Connaissances Institutions du sport - envisager les enjeux du sport/AP sur santé

Capacité d'accueil pour l'accès des étudiants PASS + mineure STAPS

Nombreux échanges, volonté d'un temps d'échange dans le séminaire qui suivra la rentrée 2020

Conférence Des Directeurs et Doyens STAPS

Séminaire C3D

« Quelles critères croisés d'orientation des lycéens / étudiants vers L.AS/PASS ← → STAPS ? »

groupe 3

Groupe : ANESTAPS, Reims, Réunion, Caen, Antilles, Brest, Besançon, Antilles

Toulouse –8 juin 2020

Questions liées à l'orientation

- L.AS (nos licences STAPS avec mineure santé) : gestion parcoursup, algorithme avec attendus STAPS (accès oui si ?).

  Peu de pression sur l'orientation. Peu de pb d'organisation si gestion des capacités d'accueil.

  Risque filière élite. Expérience des réorientations et des filières paramédicales : peu d'inquiétude par rapport aux étudiants avec un réel projet santé initialement. Confiance en l'appropriation de la culture STAPS.

Questions liées à l'orientation

- PASS (santé avec mineure STAPS) : idéalement croisement classements santé et STAPS ?

  Anticipation de la majorité des établissements de la gestion des flux par des enquêtes sur réorientation ou choix virtuels.

- Stratégie des étudiants ? Pour la rentrée 2020, pb de communication nationale par rapport à la diversité des stratégies locales. Pour l'ANESTAPS, besoin d'outils pour informer sur les contextes locaux.

Propositions

- Fixer des capacités d'accueil en mineure santé même dans les licences STAPS (les composantes ont négocié pour des moyens supplémentaires ou rester en CA totale proche similaire)
- Faire une étude de suivi des flux. Répartition LAS/PASS à suivre. Les capacités d'accueil sont des limites mais suivi nécessaire pour comprendre la dynamique. Tenir compte aussi des places dans les autres formations « métiers du sport » pour anticiper la pression sur les STAPS.
- Tenter d'obtenir des garanties quant au nb de places en 2ème année MMOP au pro-rata des flux dans les LAS ? Avec un minimum de places garanti pour L.AS STAPS (dans le 1er groupe) ?
- Communication vers lycéens : avoir une culture sportive pour garantir l'accès en STAPS et la réussite

Conférence Des Directeurs et Doyens STAPS

Restitution

« Quels critères d'accès vers la L2 STAPS des étudiants en PASS ? »

Groupe 4

Toulouse –8 juin 2020

Mineures STAPS dans les études de santé

- CR Groupe de travail : Quels critères d'accès vers la L2 STAPS des étudiants en PASS ?
  - Accès avec filtre Parscoursup dans la mineur STAPS de la PASS (si capacité d'export via la cellule Parcoursup ?)
  - Acquisition des 60 ECTS sans compensation entre majeure et mineure
  - Notes sur la mineure STAPS + notes sur les 'matières STAPS' des ECTS PASS (anatomie, physiologie, sciences humaines…)
  - Culture sportive dans plusieurs APSA + investissement : attendus 3 et 4 Parcoursup ?
  - Projet professionnel en STAPS ?
  - Sciences de l'intervention + réglementation nécessaire pour accès L2 ou présence début S3 ?

Mineures STAPS dans les études de santé

- CR Groupe de travail : Quels critères d'accès vers la L2 STAPS des étudiants en PASS ?

Idées complémentaires :

- Prévoir des Capacités d'accueil en L2 ?
- Coût en ECTS du travail réel de la mineure STAPS doit être « copieux » : MMOP veut des étudiants ave de grosses capacités de de travail !

  Pb : Coût de formation avec cours présentiel et distanciel
- Pour favoriser la mise en stage nécessité d'harmonisation des maquettes de L2 avec contenus en début de S3 :
  - Sciences de l'intervention
  - Réglementation
  - Remise à niveau APSA dans les groupements ?
  - Sciences sociales ?

- Remarque :
  - Identification des critères accès 2ème année MMOP défini par année avec harmonisation entre les mineures pour l'admission et l'admissibilité
  - Possibilité pratiques spécifiques APAS / Bien être / gestion du stress / sciences de l'intervention